

Concertation sociale – rentrée 2017

Position commune

La Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, la Conférence des grandes écoles et la Conférence des présidents d'université sont fortement impliquées dans le processus de concertation relative à l'accès dans l'enseignement supérieur et à la réussite étudiante.

Elles partagent la nécessaire conviction de mettre fin à l'absurdité de la double sélection par tirage au sort des bacheliers et par l'échec en licence, sous couvert d'égalitarisme et au mépris d'une orientation concertée et cohérente des étudiants. Elles entendent revaloriser l'ensemble des parcours post-bac en leur restituant toute leur lisibilité et l'exigence de leur qualité.

Aussi, les positions des trois conférences s'articulent autour des **quatre axes** suivants :

Information et orientation

Repenser le système d'information et d'orientation en travaillant sur la représentation des études et des métiers dès le collège, en présentant toutes les formations qui y conduisent et en impliquant davantage les personnels des établissements d'enseignement supérieur et des entreprises dans les établissements secondaires. Il faut par ailleurs construire une politique efficace de coordination des différentes actions d'orientation et d'information. Cette politique doit s'appuyer sur la structuration des sites et les réseaux nationaux en lien avec les services publics régionaux d'orientation. Les trois conférences s'engagent, à travers leurs établissements membres, à contribuer à la réflexion sur l'évolution du système d'information et d'orientation et à être des acteurs des dispositifs innovants qui seront mis en œuvre.

Prérequis et accès à l'enseignement supérieur

Identifier les conditions prescriptives d'accès à l'ensemble des filières d'enseignement supérieur, y compris par la définition de prérequis à l'entrée des licences générales aujourd'hui dites « non sélectives ». Ces conditions d'accès doivent s'appuyer sur les savoirs et compétences nécessaires à la bonne réussite de l'étudiant dans le parcours visé, sur le parcours antérieur de l'étudiant et sur son projet personnel et professionnel.

Les trois conférences s'engagent à promouvoir et à soutenir le développement et la diversification de dispositifs d'accès aux études supérieures pour permettre aux futurs étudiants de réaliser leur projet, notamment pour ceux qui ne remplissent pas les conditions d'accès aux formations qu'ils avaient initialement retenues. Ces dispositifs peuvent être de trois sortes, selon les filières ciblées :

- 1) des formations tremplin à durée variable permettant de les préparer à la voie initialement choisie,
- 2) des formations professionnalisantes adossées à un référentiel métier explicite et conférant le grade de licence afin de permettre des passerelles et une reprise d'études ultérieure,
- 3) des voies d'accès permettant une entrée différée dans le supérieur après une expérience professionnelle dans une logique de VAE et de formation tout au long de la

vie. L'année d'obtention du baccalauréat ne devra ainsi pas être un critère discriminant pour l'accès à l'enseignement supérieur.

L'enjeu est de permettre à chaque bachelier d'atteindre ses objectifs professionnels et personnels à son rythme et de s'insérer sur le marché de l'emploi soit immédiatement, soit après des études supérieures.

Il s'agit de revaloriser l'ensemble des diplômes post-bac et d'offrir aux futurs étudiants une meilleure lisibilité du système d'enseignement supérieur à la fois sur les métiers auxquels ils sont préparés et sur les compétences qui leur sont transmises. Il est par ailleurs essentiel que ces dernières soient corrélées avec les compétences attendues par les employeurs et donc nécessaires pour une insertion professionnelle réussie.

Enfin, il convient de rappeler le caractère indispensable d'un outil commun au niveau national, pour assurer un processus cohérent et transparent d'admission post-bac de manière efficace et sécurisée.

Rythmes et offre de formations

Adapter et moduler les rythmes des 1^{er} et 2^e cycles d'enseignement supérieur. Assouplir l'organisation temporelle des parcours d'étude sur la base des 180 ECTS pour le premier cycle est un levier évident pour rendre efficace le contrat de réussite étudiant. L'accent sera mis sur les transformations pédagogiques, en abandonnant évidemment la logique stricte du « présentiel » pour la notion plus souple d'« équivalent présentiel ». L'offre de formation devra clairement être déterminée dans le cadre des politiques de site tout en gardant un lien avec le cadre national de formation et les systèmes d'accréditation (Commission des titres d'ingénieur par exemple).

Cette nouvelle organisation nécessite une architecture des programmes basée sur des blocs de compétences que l'étudiant peut acquérir à son rythme. Cette refonte rendra plus lisibles les compétences qui seront acquises au sein de chaque formation et offrira une visibilité accrue des diplômes à l'international tout en développant les passerelles pour les étudiants sur le territoire national.

Formation professionnelle et tout au long de la vie

Simplifier les mécanismes de formation tout au long de la vie. La crédibilité de notre système d'enseignement supérieur passe évidemment par l'augmentation du niveau de qualification de la population, qu'elle soit en formation initiale ou continue. Pour y répondre et faire de nos établissements des acteurs majeurs de l'alternance (apprentissage, contrats de professionnalisation, stage) et de la formation professionnelle, la barrière entre les types de formation doit être levée et l'accès aux financements simplifié. L'acquisition de diplômes et de nouvelles compétences tout au long de la vie, et pas seulement en formation initiale, sont des éléments clés pour répondre à l'enjeu sociétal d'élévation du niveau de qualification.